

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL**

Réunion du 30 septembre 2019

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

- Étaient présents : M. Frédéric BIERRY, président.
M. Bernard FISCHER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, vice-présidents.
Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, M. Vincent DEBES, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, Mme Chantal JEANPERT, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Cécile DELATTRE, membres.
- Procuration(s) : M. Etienne WOLF ayant donné pouvoir à Mme Isabelle DOLLINGER, M. Mathieu CAHN ayant donné pouvoir à M. Serge OEHLER, M. Eric ELKOUBY ayant donné pouvoir à Mme Suzanne KEMPF, Mme Catherine GRAEF-ECKERT ayant donné pouvoir à Mme Cécile DELATTRE, M. Denis HOMMEL ayant donné pouvoir à Mme Nicole THOMAS, Mme Martine JUNG ayant donné pouvoir à Mme Françoise BEY, Mme Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à M. Frédéric BIERRY, Mme Christiane WOLFHUGEL ayant donné pouvoir à M. Rémi BERTRAND, M. Sébastien ZAEGEL ayant donné pouvoir à M. Yves SUBLON, M. Nicolas MATT ayant donné pouvoir à Mme Françoise PFERSDORFF
- Excusé(s) :
- Absent(s) : Mme BUFFET Françoise, M. CARBIENER Thierry, M. SENE Marc
- Ne prennent pas part au vote :
- Rapporteur : M. Rémi BERTRAND

**CP/2019/360
L6_2019_09_20_360**

**70000 - Aménagement du territoire
Proposition d'avis du Département sur le projet de Plan Local
d'Urbanisme intercommunal arrêté de la Communauté de
Communes du PAYS DE NIEDERBRONN-LES-BAINS**

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président émet un avis favorable aux orientations du projet de Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) arrêté de la Communauté de Communes du Pays de Niederbronn-les-Bains qui s'inscrivent, pour l'ensemble, en cohérence avec les enjeux du Département.

Concernant les orientations en matière de développement urbain, la Commission Permanente :

- Demande, dans le règlement de Reichshoffen, le maintien en zone UC des parcelles 731, 742 et 749, jouxtant le collège Françoise Dolto, lesquelles sont temporairement occupées par des bâtiments modulaires et destinées à être revendues après chantier.

Concernant les déplacements et le réseau routier, la Commission Permanente :

Dans le Règlement :

- Demande que, pour répondre aux attendus de sécurité des usagers et de qualité de vie des riverains, les reculs par rapport à l'axe des routes départementales hors agglomération soient réglementés conformément aux préconisations du Schéma routier départemental dans les zones dites inconstructibles où sont autorisées des extensions ;

- Demande que les secteurs AC2 au Nord de la Commune de Mertzwiller potentiellement concernés par le projet de déviation (c'est-à-dire les secteurs au-delà de l'emplacement réservé dans le cadran

RD148 x RD1062) soient reclassés en zone A inconstructible ;

- Emet une réserve sur la zone AB de Mietesheim, prévue pour du « stockage agricole » mais dont le projet d'une unité de méthanisation pose un problème de desserte ; en effet, la desserte via le chemin rural qui se raccorde sur la RD250 n'est pas compatible avec le trafic envisagé, et la proximité du passage à niveau pose des problèmes de sécurité, à l'instar de la zone UX sur le même secteur.

Pour les Orientations d'Aménagement et de Programmation de l'espace agricole :

- Demande, au regard d'éventuels développements de l'activité économique dans l'espace agricole (gîtes, vente directe, unité de méthanisation), de les compléter par une orientation prévoyant un accès unique sur les routes départementales et adapté aux activités prévues.

Pour les Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles :

- Emet une réserve quant à l'urbanisation prévue sur le secteur de Mertzwiller, Secteur 1AUa/2AU/2AUX – Murbruch compte tenu qu'aucun nouvel accès à la RD1062 hors agglomération ne sera autorisé avant la mise en service de la déviation de Mertzwiller et le déclassement des routes départementales qui y sont associées ;

- Demande, quant à l'accès au secteur de Mertzwiller, Secteur 1AUn : Rue du Muhlfeld, le raccordement via la rue du Muhlfeld et la rue des Romains, compte tenu que l'autorisation de créer un deuxième accès à proximité de l'existant et positionné entre les 2 écluses ne sera pas accordé ;

- Recommande, vu l'ampleur du secteur Niederbronn – ZAC du Gries, l'aménagement de l'entrée d'agglomération sur la RD653 dès le développement de la zone 1AUZ.

Adopté à l'unanimité

Nombre de votes exprimés : 43

Vote(s) pour :	M. Bernard FISCHER, Mme Laurence MULLER-BRONN, M. Rémi BERTRAND, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Jean-Philippe MAURER, Mme Michèle ESCHLIMANN, M. Philippe MEYER, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, M. Etienne BURGER, Mme Danielle DILIGENT, M. Marcel BAUER, Mme Isabelle DOLLINGER, M. Etienne WOLF, Mme Alfonsa ALFANO, Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Vincent DEBES, M. Eric ELKOUBY, M. André ERBS, Mme Nathalie ERNST, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, Mme Catherine GREIGERT, M. Paul HEINTZ, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Nadine HOLDERITH-WEISS, M. Denis HOMMEL, Mme Chantal JEANPERT, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF, Mme Stéphanie KOCHERT, Mme Yves LE TALLEC, Mme Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Mme Frédérique MOZZICONACCI, M. Serge OEHLER, Mme Françoise PERSDORFF, M. Denis SCHULTZ, M. Yves SUBLON, Mme Nicole THOMAS, Mme Cécile DELATTRE, Mme Christiane WOLFHUGEL, M. Sébastien ZAEGEL, M. Frédéric BIERRY, M. Nicolas MATT	43
Vote(s) contre :	/	0
Abstention(s) :	/	0

Pour extrait conforme
Pour le Président
Le Directeur des Assemblées et des Affaires Juridiques



Jean MUCKENSTURM

Le Président,
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20190930-
lmc1131006-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 16/10/19